

ACTES DE COLLOQUE : LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE L'INTERNET - 2003

FICHE N° 14004

PRÉSERVER
SAUVEGARDER
VALORISER

Période de fabrication : 2000-2024
Fabricant : fabricant non renseigné
Domaines : Informatique et Communication
Sous-domaines : Ordinateurs
Organisme : ACONIT
Ville : à préciser
Modèle :
Matériaux : Papier

Description

Titre traduit : 2003 Proceedings : Sociology of Internet

Le titre de ce document qui s'inscrit dans le cadre des 4èmes rencontres parlementaires sur la Société de l'information et l'internet est : Les nouvelles frontières de l'internet : quelles régulation, quels territoires, quels contenus ?

Ce document de 97 pages reflète les débats qui se sont tenus en 2003 durant ces rencontres.

Les organisateurs sont trois députés (Patrick Bloche, Patrice Martin-Lalande, André Santini : co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'Internet) qui veulent s'informer sur l'information et l'Internet et leur effet sur la société.

Les participants aux débats sont répartis en 3 groupes (Tables rondes), chacun comprenant des membres du gouvernement, des élus, et des membres des entreprises du domaine de l'Internet, avec en particulier : dans le groupe-1 France Télécom, Bouygues, Tiscali, Noos, Afors ; dans le groupe-2 La Poste, Satlynx, Numéricable, Microsoft ; dans le groupe-3 Free-Software-Foundation, Sun.

On trouve aussi dans les groupes des représentants de cabinets d'avocats.

Le compte-rendu des débats inclut avant chaque intervention une courte biographie de l'intervenant ou de sa société.

La Table Ronde 3 a pour sujet la propriété intellectuelle et le droit d'auteur à l'ère numérique. Elle examine :

- la brevetabilité des logiciels qui est exclue par l'article 52 de la convention européenne du 5 octobre 1973. Le représentant de Sun, société qui vient de fêter son 21ème anniversaire, recommande les "open source" et la plate-forme Java réunissant 4 millions de développeurs.
- la défense de la propriété intellectuelle (droit d'auteur) avec la directive européenne du 22 mai 2001 et la loi du 3 juillet 1985 modifiant la loi 57-298 du 11 mars 1957 (notons que en 2019 c'est l'article L122-5 qui s'applique)
- les logiciels libres, nécessitant la liberté d'accès aux sources.

Utilisation

Ces rencontres parlementaires sur l'Internet montrent que, à cette date de 2003, cette nouvelle technologie a déjà largement pris sa place dans la société, et que ses impacts sociaux préoccupent les pouvoirs publics.

Ce document montre quels étaient les sujets de préoccupation et les types de réponses qui y étaient alors envisagés.

Patrick BLOCHE
Député de Paris

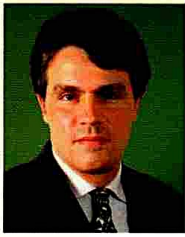
Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher

André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'Internet,
les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique

Les nouvelles frontières de l'internet : quelle régulation, quels territoires, quels contenus ?





Patrick BLOCHE
Député de Paris



Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher



André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Le développement de la Société de l'Information en France appelle un effort constant du législateur pour définir un cadre juridique permettant à la fois la diffusion et l'appropriation des TIC par tout un chacun, la renaissance et la pérennisation de la nouvelle économie et le respect des axes définis dans le programme européen e-Europe 2005.

Face à des enjeux qui concernent aujourd'hui tous les secteurs de la vie économique, culturelle et sociale, la responsabilité des décideurs politiques est triple : il s'agit d'assurer l'égal accès de tous aux Technologies de l'Information et de la Communication, le développement de contenus et d'usages numériques "citoyens" et le maintien de la compétitivité de notre pays. Cela suppose d'abord de prendre en compte les spécificités de la communication en ligne dans le respect des droits des acteurs d'une révolution dont chacun s'accorde à dire qu'elle ne fait que commencer. Cela demande ensuite d'apporter des réponses aux questions qui se posent : qui finance ? Qui met en œuvre ? Qui régule ? Et sur quels réseaux, selon quelle technologie, dans quel environnement législatif ?

Dans un contexte marqué par le projet de loi sur l'économie numérique, la transposition du "Paquet télécom" et la transposition de la directive sur les droits d'auteur dans la société de l'information, les Rencontres parlementaires sur la Société de l'Information et l'Internet initiées par Patrick BLOCHE, député de Paris, Patrice MARTIN-LALANDE, député de Loir-et-Cher et André SANTINI, député des Hauts-de-Seine, co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'Internet, les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique, ont constitué un moment privilégié pour approfondir les débats autour de ces nouvelles frontières de l'Internet.

Comment dynamiser le marché, tout en garantissant le service universel et la protection du consommateur ? Quels sont les nouveaux enjeux de la régulation, celle des réseaux comme des contenus ? Quelles nouvelles règles du jeu entre État, collectivités locales et opérateurs de réseaux ? Comment progresser dans l'aménagement numérique du territoire et lutter contre la fracture numérique ? Comment concilier rémunération des auteurs, protection des œuvres originales et nouveaux comportements de consommation des internautes ? Comment faire face au piratage ? Brevetabilité des logiciels et développement des logiciels libres... Autant de questions abordées dans ce colloque dont l'intégralité des communications et des échanges est reprise dans cet ouvrage.

**LES NOUVELLES FRONTIÈRES
DE L'INTERNET : QUELLE RÉGULATION,
QUELS TERRITOIRES, QUELS CONTENUS ?**

**ACTE DU COLLOQUE
(Juin 2003)**

Organisé et présidé par

Patrick BLOCHE
Député de Paris

Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher

André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Co-présidents du groupe d'études
de l'Assemblée nationale sur l'internet,
les technologies de l'information et de la communication
et le commerce électronique

Sous le haut patronage de

Jean-Louis DEBRÉ
Président de l'Assemblée nationale

Francis MER
Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

et en présence de

Jean-Paul DELEVOYE
Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et
de l'Aménagement du territoire

Jean-Jacques AILLAGON
Ministre de la Culture et de la Communication

Pour nous citer :

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Actes de colloque : Les nouvelles frontières de l'internet - 2003 (fabricant non renseigné),
<https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=29583>, consulté le 2026-07-25